

Mont de Berru

Randonnées pédestres

Balisage des sentiers et chemins au départ de Berru, Cernay-lès-Reims, Nogent-l'Abbesse et Witry-lès-Reims

Du haut de ses 267 mètres, la seule éminence à l'est de Reims contemple depuis toujours la plaine céréalière et viticole qui s'étend à ses pieds.

Mais le Mont de Berru invite à remonter plus loin dans le passé géologique de notre région.

Durant l'ère tertiaire, il émergeait en un îlot au milieu d'une mer où se déposaient en strates la craie et le calcaire de notre terroir champenois.

« Là où le poisson a nagé, le vin est bon » écrivait Jean de la Fontaine.

Sables marins et fossiles de coquillages se retrouvent en lisière des bois de Berru et un tibia de Gastornis, le plus grand oiseau ayant existé sur notre planète (hauteur de 2 à 3 m.) y a même été découvert au XIX^{ème} siècle.

Le site présente un immense intérêt écologique, en abritant une flore et une faune remarquables. Les inventaires scientifiques de 2009 ont identifié 116 espèces végétales dans 6 types d'habitats naturels et quatre espèces faunistiques remarquables : le pic noir, le lézard des souches, la martre et un papillon, le damier de la succise, protégé à l'échelle nationale et européenne.

Le Mont de Berru est reconnu au niveau européen puisqu'il a intégré le réseau de sites Natura 2000.



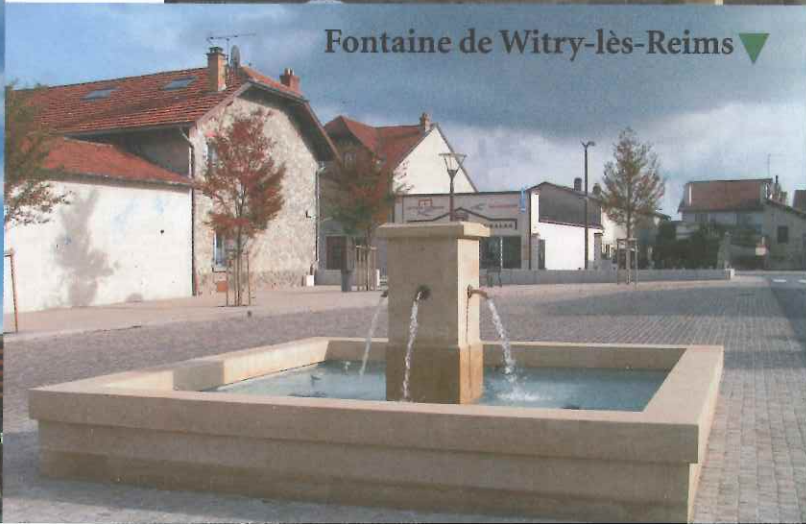
◀ Mairie de Nogent-L'Abbesse



Mairie de Berru ▶



▶ Mairie de Cernay-lès-Reims



Fontaine de Witry-lès-Reims ▼

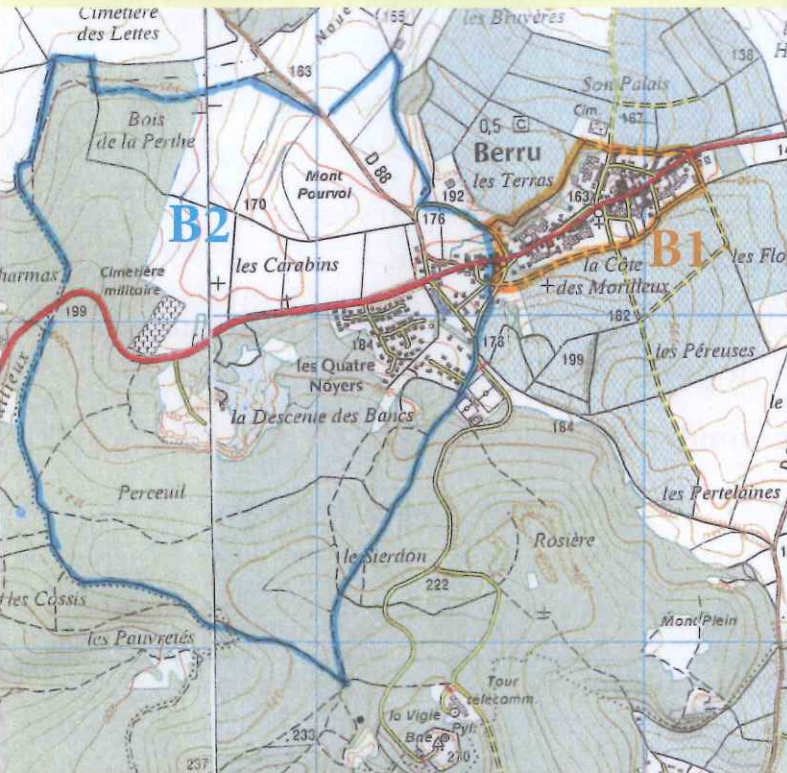


Légendes - Informations

- Carte au 1/30 000 cm
- 1 cm. = 300 m.
- Les temps de marche (approximatifs) sont mentionnés en minutes
- Les chemins et sentiers sont balisés en Jaune sur le terrain
- Des pancartes directionnelles implantées à certains endroits indiquent des directions (Ex. : Berru...Witry...)
- Il faut environ environ 7 heures selon le temps et la qualité du terrain pour faire le tour complet.
- Des petites boucles peuvent être effectuées au départ des mairies de chaque commune (voir petites cartes annexes)
- Chaque commune dispose à proximité de la mairie d'un grand panneau explicatif, en rapport avec le site de randonnée ainsi que l'historique du village et des informations complémentaires

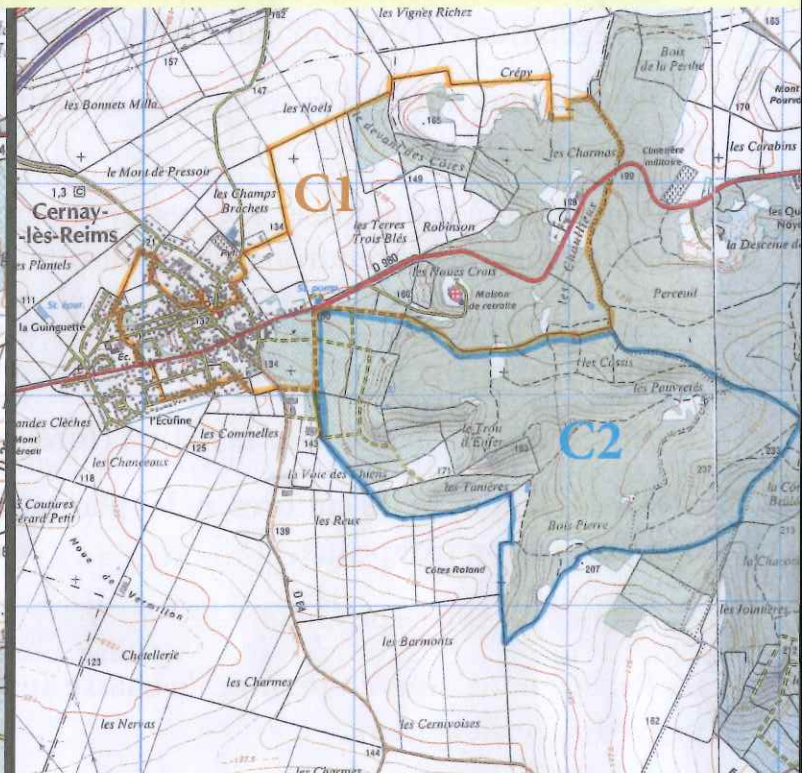
BERRU

- B1 : 45' - 1 h 00
- B2 : 2 h - 2 h 30
- B3 : B1 + B2 ≈ 3 h 30



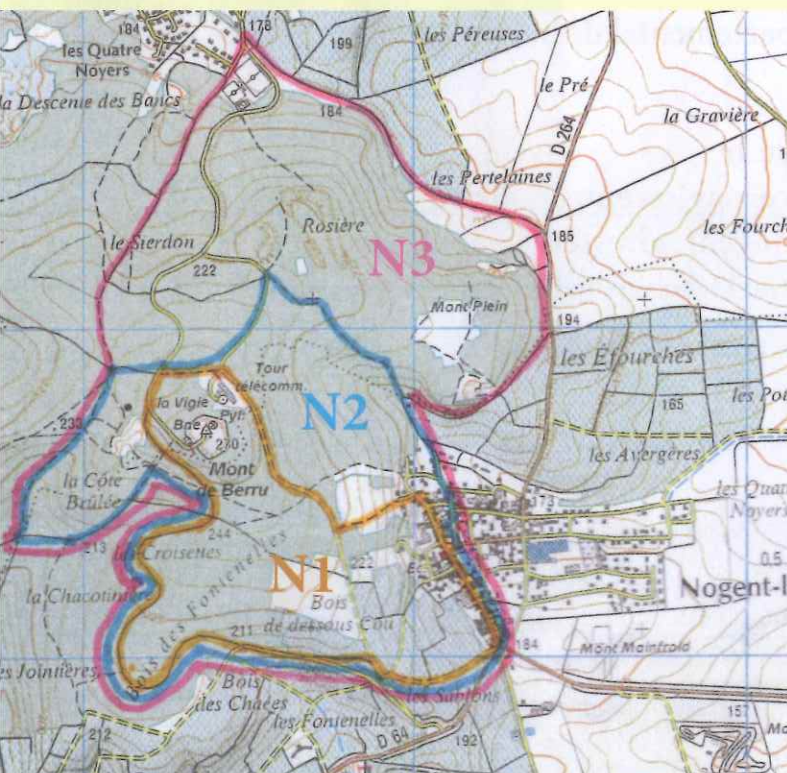
CERNAY lès REIMS

- C1 : 2 h 00
- C2 : 2 h 00
- C3 : C1 + C2 ≈ 3 h 30



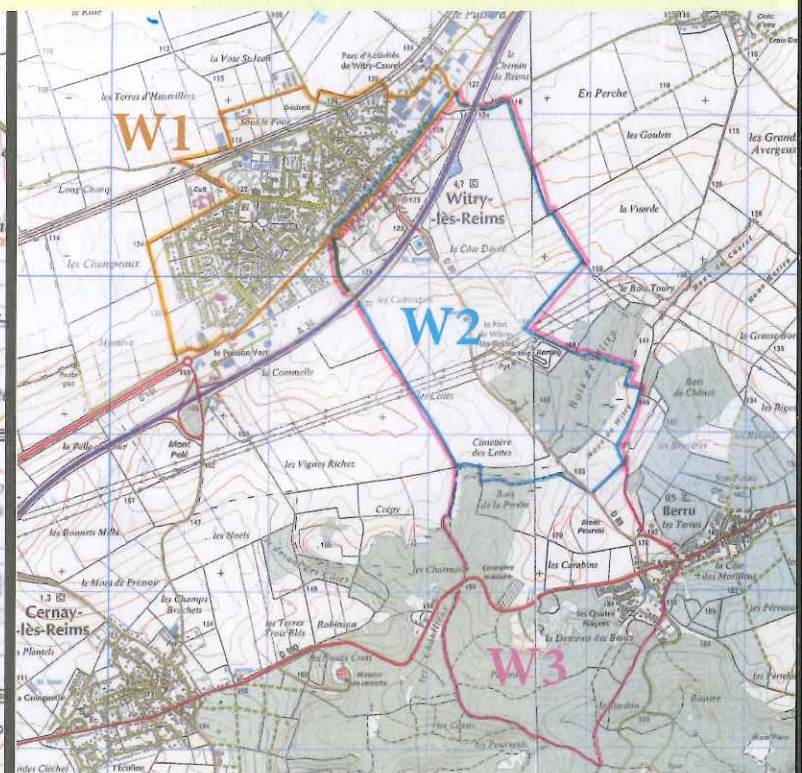
NOGENT L'ABBESE

- N1 : 1 h 00 - 1 h 30
- N2 : 2 h 00
- N3 : 2 h 30



WITRY lès REIMS

- W1 : ≈ 2 h 00
- W2 : 2 h 30
- W3 : 3 h 30



Charte du Randonneur

- 1 - Respectons le tracé des sentiers, n'utilisons pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout des milieux sensibles : dunes, marais...)
- 2 - Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins
- 3 - Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver.
- 4 - Ne laissons ni traces de notre passage, ni déchets. Emportons les jusqu'à la prochaine poubelle, ou mieux jusqu'à chez soi en l'absence de poubelle.
- 5 - Ne faisons pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
- 6 - Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux.
- 7 - Tenons les chiens en laisse.
- 8 - Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Afin d'avoir un environnement propre, remportons nos déchets et même ceux que nous pouvons rencontrer sur notre chemin.

Prevenons la mairie en cas de dépôts sauvages d'ordures et autres gravats (ou toute anomalie).

Balisage réalisé avec le concours du comité Départemental de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP)

Mairie de Berru - 03 26 03 20 78 - mairie@berru.fr

Mairie de Cernay-lès-Reims - 03 26 07 06 89 - cernaylesreims.mairie@orange.fr

Mairie de Nogent-l'Abbesse - 03 26 03 20 13 - nogent.adresse@wanadoo.fr

Mairie de Witry-lès-Reims - 03 26 97 02 25 - mairie.de.witry.les.reims@wanadoo.fr

Gendarmerie de Witry-lès-Reims - 03 26 07 17 11



BNP PARIBAS